
Soutien Ã Alima Boumediene-Thiery le 18 dÃ©cembre 2012 Ã 10 H.

Description

Alima Boumediene-Thiery contre le conseil de lâ??ordre du Val dÃ©Oise seconde audience LE 18 DECEMBRE 2012 Ã 10 H.

Rappel des faits :

Depuis dÃ©cembre 2011, Alima BOUMEDIENE-THIERY a dÃ©posÃ© sa demande dÃ©inscription au barreau des avocats du Val dÃ©Oise. Celle-ci lui a Ã©tÃ© refusÃ©e par le Conseil de lâ??Ordre du Val dÃ©Oise, non pas pour des raisons de compÃ©tence ou des raisons juridiques, mais pour Ã« son militantisme efficace dans le cadre de ses activitÃ©s politiques Ã», et notamment pour son combat en faveur du Boycott des produits israÃ©liens dans le cadre de la campagne BDS pourrait Ãªtre condamnable, donc quÃ©Alima BOUMEDIENE-THIERY puisse Ãªtre condamnÃ©e, dans le futur, puisquÃ©elle affirme quÃ©elle va continuer ce type dÃ©action, ferait dÃ©elle quelquÃ©un de mauvaise moralitÃ©, indigne dÃ©Ãªtre avocate ?

Cette situation inÃ©dite, qui dÃ©une part mÃ©prise la prÃ©somption dÃ©innocence et dÃ©autre part vise Ã© criminaliser les opinions politiques en gÃ©nÃ©ral, et les militants pour le droit du peuple [palestinien](#) en particulier, nÃ©a pas sa place dans notre environnement de justice et de droit !

Alima a donc dÃ©posÃ© un recours contre cette dÃ©cision arbitraire, discriminatoire, et illÃ©gale du Conseil de lâ??Ordre du 95 devant la Cour dÃ©Appel de Versailles.

Lors de lâ??audience du 14 novembre 2012, le prÃ©sident de la Cour dÃ©Appel de Versailles se refusant de condamner le Conseil de lâ??Ordre, a demandÃ© aux deux parties de trouver une conciliation pacifique pour une issue positive de cette situation (ce qui ne pouvait se rÃ©aliser que par lâ??inscription dÃ©Alima BOUMEDIENE-THIERY au tableau de lâ??Ordre des avocats du Val dÃ©Oise, mÃ©diation que les deux parties ont acceptÃ©.

Cette mÃ©diation a malheureusement Ã©chouÃ© !

MalgrÃ© diffÃ©rents courriers Ã©changÃ©s entre lâ??avocat de Alima BOUMEDIENE-THIERY et le Conseil de lâ??Ordre, pour lui rappeler que celle-ci se tenait Ã© sa disposition pour une audition, celui-ci sÃ©est refusÃ© de la convoquer pour lâ??entendre, comme lâ??avait demandÃ© la Cour dÃ©Appel de Versailles.

Quant au mÃ©diateur extÃ©rieur proposÃ© par MÃ©tre Didier LIGER, avocat de Alima, en premier lieu MÃ©tre AndrÃ© DAMIEN pressenti mais dans lâ??incapacitÃ© de donner un avis en temps utile, puis en second lieu dÃ©autres mÃ©diateurs proposÃ©s par lâ??avocat dÃ©Alima mais toujours refusÃ©s par le Conseil de lâ??Ordre du Val dÃ©Oise qui, pressÃ© par lâ??avocat dÃ©Alima, a fini par faire une troisiÃ©me proposition. Alors que cet autre choix, proposÃ© par le Conseil de lâ??Ordre, a Ã©tÃ© immÃ©diatement acceptÃ© par Alima BOUMEDIENE-THIERY, celui-ci a attendu le 12 dÃ©cembre 2012 pour le missionner !

Il est Ã©vident que le Conseil de lâ??Ordre nÃ©a jamais voulu trouvÃ© une solution amiable et quÃ©il continue Ã© refuser lâ??inscription de Alima BOUMEDIENE-THIERY dans son barreau, au mÃ©pris total de la demande de la Cour dÃ©Appel qui lui donnait une derniÃ©re chance de changer dÃ©avis et au minimum de respecter la procÃ©dure en convoquant Alima pour une audition avec son avocat.

Ainsi, aucune solution nÃ©ayant Ã©tÃ© trouvÃ©e, la Cour dÃ©Appel de Versailles examinera Ã© nouveau lâ??affaire le mercredi 19 dÃ©cembre !

Les associations et les organisations politiques ainsi que les personnalités qui ont apporté tout leur appui à Alima Boumediene-Thiery, appellent tous les citoyens et toutes les organisations, attachés aux valeurs des droits humains et de démocratie à venir de nouveau la soutenir lors de son audience du **mercredi 19 décembre à 10h à la Cour d'Appel de Versailles, 5 rue Carnot.**
Le comité de Soutien
Alima Boumediene Thiery

date création
2012/12/17